

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 7	Nombre de Membres Votants : 10	Date de la convocation : 21 janvier 2019
--	--------------------------------	--------------------------------	--

L'an deux mille dix neuf, le vingt-cinq janvier, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, D. MEKKI-KHALFA, J-C. TOLLON, D.BARATA,

PROCURATIONS : M F. MALFANT à M. G. REVERTE - M. G. GILLION à Mme V. ORTIZ - Mme K. MOLES à M. P. CROS.

ABSENTS : M. P. RIVANO - C. JAULENT. - C. PRIOUL

Mme MEKKI-KHALFA assure le secrétariat. La séance débute à 20 h 45.

I - DELIBERATIONS

1 - MdAA (Maison des Arts et des Artisans) : attribution du lot n°7 serrurerie :

M REVERTE rappelle que dans sa séance du 18 novembre 2018, le conseil a attribué des lots de travaux du chantier MdAA. L'entreprise retenue pour le lot n° 7 serrurerie n'a pas fourni les pièces contractuelles sociales et fiscales et a dû être rejetée. Ce lot a été relancé sous la forme d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence. Deux devis ont été présentés. Le maître d'oeuvre propose de choisir l'entreprise SERRUFER de LIMOUX pour 22 217,24 € HT. L'estimation de l'architecte était de 35 000 € HT. Il est proposé de retenir l'entreprise SERRUFER et d'autoriser M. le Maire à signer les pièces du marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - Intégration d'un bien vacant et sans maître dans les propriétés communales :

M. le Maire propose d'intégrer dans le patrimoine privé de la commune la parcelle AC 698, située rue des jardins. En effet, à l'issue de la procédure légale déclenchée au mois d'avril 2018, et du délai légal, aucun propriétaire ne s'est manifesté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - Camping : ouverture en régie saison 2019

Pour l'année 2019, il est proposé d'ouvrir le camping municipal comme en 2018, en régie simple du 1^{er} juin au 31 septembre, avec les mêmes tarifs et dans les mêmes conditions d'embauche d'un gérant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - Demande de subventions suite aux dégâts causés par les intempéries du 14/15 octobre 2018 :

A la suite des intempéries du 14/15 octobre 2019, le conseil départemental propose des subventions pour aider les communes sinistrées. Il est proposé d'en demander une pour réparer le chemin de Pailhères (coût 13 075€) et une autre pour le Pont Vieux qui nécessite une petite intervention sur un pilier (coût 5000€).

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2019

5 - Budget 2018 : restes à réaliser :

M. le Maire demande, afin de permettre le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif en avril 2019, de prévoir la reprise des restes à réaliser en section investissement. À savoir :

section dépenses d'investissement		Section recettes d'investissement	
compte 2031 frais d'études :	1 000,00 €	compte 1321 subventions état :	52 000,00€
compte 20319209 frais d'études MdAA :	3 688,65 €	compte 1322 subventions région :	94 747,80€
compte 213118970travauxfinis bâtiments :	3 000,00 €	compte 1323 subvention département :	54 635,00€
compte 23139209 travaux MdAA :	354734,65 €	équilibré par une partie du report de l'excédent budgétaire 2018	183 532,26€
compte 2313970 travaux bâtiments :	5 000,00 €		
compte 23139105 travaux bâtiment écoles :	7 491,76 €		
compte 2315983 travaux voirie :	10 000,00 €		
TOTAL :	384 915,06	TOTAL :	384
	€		915,06€

Au budget eau et assainissement, en section dépenses investissement, au compte 2315 reporter 11 000 €. La recette sera prise sur l'excédent reporté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPA :

M. le maire, rappelle que la loi NOTRE prévoit le transfert obligatoire de la compétence de l'eau et l'assainissement au niveau intercommunal au 1^{er} janvier 2020. Devant les protestations d'une majorité de maires, le législateur a promulgué une nouvelle loi le 3 août dernier, qui permet de le reporter en 2026, sous réserve de son acceptation par 25 % des communes membres représentant 20 % de la population de la Communauté de communes. Néanmoins, la Communauté de communes conserve la compétence du SPANC. Il s'agit donc de refuser le transfert de la compétence eau-assainissement en 2020 pour le reporter en 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II – INFORMATIONS DIVERSES

M .REVERTE

- réunion sur le passage du Tour de France le 21 juillet 2019
- renouvellement de l'animation « la tente à sons »
- loto santé organisé par le CLIC le 5 juin 2019
- communication du sénateur COURTEAU sur la situation des urgences en HVA
- mise en place de la nouvelle commission de contrôle des élections
- dépôt d'une question écrite de la députée sur les indemnités des percepteurs

Mme ORTIZ

- artistes à suivre sur ESPERAZA du 30 mai au 2 juin 2019
- collecte en faveur des restos du cœur organisé par le conseil municipal jeune et visite à la maison de retraite

M. CROS

- mise en place de 12 à 14 containers ordures ménagères et suppression progressive des containers individuels
- Fin du conseil à 21 h 45

Le Maire.